

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00259
Numéro SIREN : 910 382 696
Nom ou dénomination : A.Z.A.D CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 1416

« A.Z.A.D CONSTRUCTIONS »

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 2.000 €uros**

85 Rue d'Auriasque – La Rose des Sables – Bat D1

83600 FREJUS

RCS FREJUS 910 382 696

GRATUITE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
25 FEV. 2022

N° 2022/1416

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DU 21 FEVRIER 2022



L'an deux mille vingt deux
Le 21 Février à 15H30

Monsieur SOLHAN Ozgur, Président et actionnaire unique de la Société « A.Z.A.D CONSTRUCTIONS », Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €uros, délibère en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société.

La séance est présidée par Monsieur SOLHAN Ozgur.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Les statuts à jour de la société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ;

L'actionnaire unique délibère sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Fixation de la rémunération du président

Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président : Afin de préserver la trésorerie de société et consolider sa pérennité décide de ne pas attribuer de rémunération à son président et ce à compter du 7 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

**MISES AUX VOIX, TOUTES CES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 16H00

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

DONT PROCES-VERBAL

LE PRESIDENT



Monsieur SOLHAN Ozgur